

PLATEFORME NUMÉRIQUE PLAN D'INTERVENTION

Infolettre - Août 2023

BIEN PLANIFIER LA DUPLICATION ET LA CRÉATION DES PLANS D'INTERVENTION

- Lorsque vous dupliquez ou créez un plan d'intervention, vous devenez automatiquement coordonnateur.trice de ce plan. Il est souhaitable de bien planifier cette étape afin de vous assurer que la duplication ou la création d'un plan d'intervention soit réalisée par le.la futur.e coordonnateur.trice.
- Pour connaître la procédure à réaliser, nous vous invitons à consulter les modules d'utilisation suivants :
 - [Créer un nouveau plan d'intervention](#)
 - [Dupliquer les plans d'intervention déjà existants](#)



MODULES D'UTILISATION DE LA PLATEFORME NUMÉRIQUE

NOUVEAUTÉ

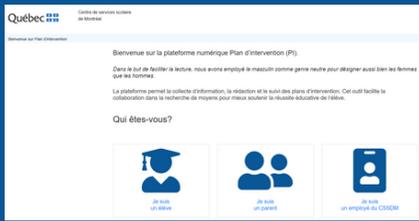
Dans le but de vous aider à utiliser la plateforme numérique Plan d'intervention et d'accéder rapidement aux informations recherchées, nous avons développé des modules d'utilisation par sujet. Vous les retrouverez sur la [communauté web](#).



N'OUBLIEZ PAS DE METTRE À JOUR LA TABLES DES INTERVENANTS DE GPI DE VOTRE ÉCOLE

IMPORTANT !

- Il est important que chaque école mette à jour sa table des intervenants de GPI avant de créer ou de dupliquer des PI. Si cette action n'est pas réalisée :
 - a. Certains membres du personnel scolaire n'auront pas accès à la plateforme.
 - b. Les données que l'on retrouve dans la section « Collaborateurs du plan d'intervention » seront erronées et vous devrez les modifier manuellement.
- Pour connaître la procédure, nous vous invitons à consulter le module d'utilisation suivant : ["Accéder à la plateforme"](#).



PLATEFORME NUMÉRIQUE PLAN D'INTERVENTION

Août 2023

POUR DES BESOINS EN FORMATION :

Sophie Desjardins :
desjardinsso@cscdm.qc.ca



POUR TOUT SAVOIR SUR LA PLATEFORME NUMÉRIQUE PLAN D'INTERVENTION

Nous vous invitons à
consulter la communauté
web pour tout savoir sur la
plateforme numérique Plan
d'intervention

[Communauté web](#)



PROBLÈMES D'ACCÈS

Vous avez des problèmes d'accès ? Nous vous demandons de prendre connaissance du document suivant : "[Accéder à la plateforme](#)".



MODIFICATIONS APPORTÉES À LA LISTE DES MESURES ADAPTATIVES

Des modifications ont été apportées à la liste des mesures adaptatives afin :

- De préciser certains éléments.
- D'en ajouter de nouveaux pour répondre aux besoins de la clientèle EHDA.

Nous vous invitons à la consulter avant la période de rédaction des plans d'intervention.

Bonne rentrée scolaire !